



# UNION NATIONALE DES INTERETS PROFESSIONNELS HORTICOLES

UNIPHOR

Paris le 08 Avril 2014

## Communiqué de presse

Fleurs « made in France »  
L'UNIPHOR tire la sonnette d'alarme

De nos jours, les plantes produites à grand renfort de produits phytopharmaceutiques (PPP), conservées grâce à des procédés chimiques et cultivées selon des normes sociales inexistantes sont les grandes gagnantes du système. Certaines se paient même le luxe d'être produites hors CEE mais, grâce à la magie des textes, acquièrent la nationalité européenne. L'UNIPHOR tient à lever le voile sur ces aberrations.

### **Les producteurs français pénalisés et ignorés.**

Les productions françaises sont éjectées des marchés. Respectant les normes phytosanitaires les plus dures d'Europe, se conformant au droit du travail, leurs chances sont bien minces. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **1700 entreprises ont disparu en 7 ans, entraînant la perte de 7000 emplois** <sup>(1)</sup>.

Depuis 2 ans, l'UNIPHOR se bat pour la mise en place d'un étiquetage des produits floraux indiquant le pays de production et la date de coupe. Le 07 février dernier, nous avons applaudi quand le Ministre de l'agriculture a repris cette idée lors de sa visite dans le Var. Depuis plus rien... !

Ce dossier, qui aurait pu être l'occasion d'un large débat entre professionnels, a été confié aux conciliabules des officines spécialisées. L'UNIPHOR craint non pas que le projet soit enterré mais qu'il serve d'autres intérêts !

### **Fleurs de France ne redressera pas la filière !**

Le futur logo « Fleurs de France » pourrait s'accompagner d'un cahier des charges conséquent et dans une filière en crise, ce précieux sésame ne pourra être obtenu que par les plus riches. Au final, il ne servirait pas de bouclier face aux importations. Il aidera seulement quelques privilégiés à se débarrasser de leurs plus proches concurrents ... d'autres producteurs français.

### **Des solutions à mettre en place.**

L'UNIPHOR souligne qu'il serait bien plus pertinent et efficace de bâtir un cahier des charges reposant sur les obligations sociales, fiscales et environnementales existantes, qui sont parmi les plus contraignantes de la zone euro. Pendant ce temps, l'interprofession Val'hor financée par les professionnels français, fait la promotion des fleurs d'où qu'elles viennent.

L'UNIPHOR rappelle que face aux difficultés gravissimes que traverse la filière, **l'obtention d'une clause de sauvegarde** s'avère nécessaire pour assurer l'avenir des entreprises et des emplois en horticulture.

(1) Chiffres France Agrimer 2012